

SOINS REALISABLES PAR L'AIDE-SOIGNANTE

Le soin Aide Soignant trouvant son origine dans la délégation et la collaboration infirmière. Il doit répondre aussi aux différentes dimensions du soin, dans le respect des compétences professionnelles de l'Aide Soignante.

Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier

Art. 3. - Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après. Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en oeuvre les actions appropriées et les évalue. **Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.** Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers.

Art. 4. - Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, **l'infirmier peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation. Cette collaboration peut s'inscrire dans le cadre des protocoles de soins infirmiers mentionnés à l'article 3.**

DOCUMENT DE TRAVAIL CEFIEC A.S. MIDI-PYRENEES Référentiel pédagogique concernant la formation Aide-Soignante en Midi-Pyrénées – 12 Novembre 2002

(Arrêté du 22 juillet 1994, annexe pédagogique ; circulaire du 19 janvier 1996 n°96.31, rôle et missions AS et AP ; circulaire du 4 juin 1999 relative à la distribution des médicaments ; décret du 11 février 2002 art. 4 et 5.)

Hygiène hospitalière

- Nettoyage et désinfection du matériel de la chambre, de ses annexes et des accessoires sanitaires.
- Nettoyage et désinfection des locaux.
- Respect des circuits spécifiques et application des règles d'isolement protecteur et/ou septique.
- Nettoyage, entretien et préparation du chariot à pansements.
- Nettoyage et préparation du matériel pour la stérilisation (hormis la désinfection à froid des dispositifs médicaux réutilisables).
- Surveillance et contrôle d'une stérilisation.
- Nettoyage, désinfection; entretien des urinaux, des bœaux à urine et des bassins.
- Entretien de la vaisselle.

Soins d'Hygiène et de Confort

- Accueil et installation de la personne dans le service.
- Participation aux actes visant à assurer le confort de la personne.
- Hygiène corporelle et vestimentaire.
- En obstétrique, participation aux soins d'hygiène et de confort adaptés à la mère et à l'enfant.
- Aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie aux personnes ayant perdu leur autonomie physique ou mentale, temporairement ou définitivement.
- Participation active à l'humanisation des conditions de vie de la personne âgée et de son entourage.
- Participation aux soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie, dont la toilette mortuaire.
- Installation correcte dans le lit et dans le fauteuil en utilisant les techniques d'ergonomie :
 - Prévention des chutes,
 - Préventions des attitudes vicieuses, des ankyloses,
 - Pose de l'arceau,
 - Installation correcte sur le brancard et précautions lors du transport.
 - Aide à la marche, aux transferts,
 - Aide à la personne en extension, porteuse d'un plâtre, immobilisée, paralysée.

- Préparation de la chambre de la personne pour la nuit.
- Surveillance du sommeil.
- Toilette quotidienne de la personne.
- Toilette périnéale non stérile.
- Douche ou bain de propreté.
- Change du linge.
- Friction de bien-être.
- Réfection de lit.
- Change de draps ou d'alèses.
- Aide aux personnes pour se maintenir propres.
- Détection de parasitose.
- Epouillage.
- Bain de pieds.
- Shampoing.
- Soins de bouche non médicamenteux.
- Soins des yeux : nettoyage.

➤ Aide à la propreté de l'opéré :

- Propreté corporelle,
- Habillage de l'opéré,
- Préparation de la chambre et du lit de l'opéré.

**Participation à la surveillance, aux soins
et à l'éducation des personnes**

Participation, en collaboration avec l'infirmier(e), aux soins des patients en médecine chirurgie, psychiatrie, pédiatrie, réanimation, gériatrie, gynecologie, obstétrique, gynécologie.

Cette participation concerne exclusivement la surveillance et les soins visant à répondre aux besoins d'entretien et continuité de la vie de l'être humain et à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne parmi lesquels :

- Communication avec une personne : handicapée, paralysée, sourde, muette, aphasique, aveugle, grabataire, sénile, comateuse...
- Participation à l'aide et au soutien psychologique.
- Observation et surveillance des troubles du comportement.
- Participation aux activités à visée sociothérapeutique individuelle ou de groupe.
- Participation à la surveillance des personnes en chambre d'isolement.
- Animation, occupation, distraction des personnes.
- Participation à l'animation d'un groupe.

- Participation à la surveillance de l'hygiène alimentaire, de son équilibre et des apports hydriques.
- Distribution et présentation des repas.
- Installation et aide aux repas.
- Participation à la surveillance du régime.
- Vérification du plateau de repas.
- Prévention des fausses routes.
- Vérification de la prise des médicaments présentés sous forme non injectable.

- Participation à l'appréciation des principaux paramètres servant à la surveillance de l'état des patients pris en charge : Recueil des observations, température, pulsations, rythme et fréquence respiratoire, volume de la diurèse, poids, mensuration, observations des manifestations de l'état de conscience, évaluation de la douleur.

- Participation à la surveillance de l'élimination intestinale et urinaire.
- Prélèvement des matières fécales.
- Observation des urines et prélèvements en vue d'examens non stériles.
- Recherche dans les urines par des techniques à lecture instantanée.
- Recueil et courbe d'expectoration.
- Participation avec l'infirmière à :
 - La surveillance des personnes agitées,
 - L'installation et la surveillance de l'opéré à son réveil,
 - Recherches de signes de complications pouvant survenir chez un patient porteur d'un dispositif d'immobilisation ou de contention,
 - La surveillance des patients ayant fait l'objet de ponction à visée diagnostique ou thérapeutique.
 - Au premier lever de l'opéré en présence de l'infirmière
 - La Surveillance des fonctions vitales et du maintien de ces fonctions par des moyens non invasifs et n'impliquant pas recours à des médicaments,
 - Surveillance des cathéters, perfusions, sondes et drains.

- Préparation; et entretien du matériel à oxygène
- Vidange des collecteurs à urine.
- Préparation, pose et surveillance des aérosols non médicamenteux.
- Soins aux colostomies cicatrisées.

- Transmission, rédaction et lecture de la feuille de surveillance (sauf tension artérielle et traitements médicamenteux).
- Transmissions orales et écrites dans le dossier de soins de tous les éléments d'observation.

- Prévention des manifestations liées au vieillissement.
- Prévention des escarres.
- Prévention non médicamenteuse des thromboses veineuses (bas de contention).
- Participation au dépistage et à l'évaluation des risques de maltraitance.
- Participation à l'encadrement et à l'évaluation des stagiaires en formation.
- Participation au dépistage, à la prévention et à l'éducation, en matière d'hygiène de santé individuelle et collective, et en matière de sécurité.